

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2026-056

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
18 septembre 2026	18 septembre 2026	24 Septembre 2026	En exercice	Présents	Votants
			29	17	29

OBJET : REINTEGRATION A L'ACTIF COMPTABLE DE LA COMMUNE DU TERRAIN CADASTRE SECTION AB N°174 (TERRAIN ANCIENNE ECOLE MATERNELLE DES NOËS)

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 17

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – RICHARD Maxime –GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12

MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
 MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
 PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
 BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
 CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
 LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
 PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
 PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
 RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
 STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
 RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
 078-217806447-20260924-2026-056-DE
 Date de télétransmission : 06/10/2026
 Date de réception préfecture : 06/10/2026

**Objet : REINTEGRATION A L'ACTIF COMPTABLE DE LA COMMUNE DU TERRAIN
CADASTRE SECTION AB N°174 (TERRAIN ANCIENNE ECOLE MATERNELLE DES NOËS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu l'Instruction NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 ;

Considérant la nécessité d'intégrer à l'actif comptable de la commune le terrain sis au 4 Allée des Chênes, cadastré section AB n°174, bien corporel détenu physiquement et mais absent de l'actif car transféré en 1989, à titre gratuit, du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (SAN) à la commune de La Verrière ;

Considérant l'estimation par le service des Domaines de la valeur vénale du terrain cadastré section AB 174 à 1 000 000 € ;

Considérant l'avis de la commission préparatoire du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à intégrer à l'actif comptable de la commune le terrain sis au 4 Allée des Chênes, cadastré section AB numéro 174, détenu physiquement et absent de l'inventaire, pour une valeur de 1 000 000 € ;

Article 2 : Décide de comptabiliser ce bien par le biais de l'écriture d'ordre non-budgétaire :

- Débit du compte 2111 Terrains nus
- Crédit du compte 1021 Dotations

**FAIT ET DELIBERE A LA MAJORITE DE 24 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE 0
ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE
LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 24 septembre 2026

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-056-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026